Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_093_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 28 mai 2026

Délibération DB-093-2026

Objet : Association Initiative Armor- Désignation des délégués

L'an 2026 le 28 mai à 18 heures 15, les membres du Conseil d'Agglomération, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Stéphane BRIEND.

Le Secrétaire de séance est Monsieur Vincent ALLENO.

MEMBRES PRESENTS

Stéphane BRIEND, Vincent ALLENO, Victor BONNOT, Sylvie GUIGNARD, Nathan GUINARD, Arnaud LE BRETON, Olivier CHASTEL, Thibaut GUIGNARD, Thierry SIMELIERE, Marcel SERANDOUR, Hugues LESAGE, Fanny YOUNSI, Michel LE DUAULT, Jean-Marc LABBE, Cigdem AKTAS, Abdel BELARBI, Bruno BEUZIT, Adil BOUKLATA, Patricia BRIAND-FALLER, Sylvie CONAN, Mari COURTAS, Bernard CROGUENNEC, Caroline DANIEL, Bertrand FAURE, Stéphane FAVRAIS, Frédérick FRANCILLETTE, Pascale GALLERNE, Karine GUGUEN, Boris GUILLOU, Richard HAAS, Michelle HAICAULT, Isabelle IMBERT, Christian JOLLY, Michel JOUAN, Aline LE BOEDEC, Joël LE BORGNE, Isabelle LE GALL, Catherine LEMAITRE, Raphaël LE MEHAUTE, Sandra LE MEUR, Laurent LUTSE, Laurence MAHE, Carine MEROT, Olivier MEROT, Jean Charles MINIER, Nicole OGER, Stéphane OLLIVIER, Marie PASCO, Catherine PERICHON, Marc PICQUETTE, Philippe PIERRE, Emma POEDRAS, Pascal PRIDO, Christian RANNO, Alain RAULT, Guillaume REBILLARD, Marie-hélène REGNIER, Pascale RIMAURO, Thierry TARDIEU, Loïc TARDY, Valérie TRAISSAC

MEMBRES EXCUSES (élus ayant donné une procuration)

Marina ANDRE pouvoir à Catherine LEMAITRE, Loïc BARBOT pouvoir à Karine GUGUEN, Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL, Mickaël COSSON pouvoir à Stéphane BRIEND, Laurent GUEGAN pouvoir à Hugues LESAGE, Hervé GUIHARD pouvoir à Aline LE BOEDEC, Ronan KERDRAON pouvoir à Pascal PRIDO, Thibaut LE HINGRAT pouvoir à Stéphane FAVRAIS, Michel PETRA pouvoir à Laurence MAHE, Robert ROLANDO pouvoir à Patricia BRIAND-FALLER,

MEMBRES ABSENTS

David TOLLEMER

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de présents : 61
Nombre de votants : 71

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_093_2026-DE

SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION

CONSEIL D'AGGLOMERATION
Séance du 28 mai 2026

Délibération DB-093-2026

Rapporteur : Monsieur Stéphane BRIEND

<u>Objet</u> : Association Initiative Armor- Désignation des délégués

EXPOSE DES MOTIFS

L'association Initiative Armor a pour objet de déceler et de favoriser l'initiative créatrice d'emplois, d'activités, de biens ou services nouveaux par l'appui à la création, à la reprise ou au développement d'une PME ou TPE. Elle apporte son soutien par l'octroi d'un prêt personnel sans garantie ni intérêt et par un accompagnement des porteurs de projets, par un parrainage et un suivi technique assurés gracieusement. Elle contribue aussi à la mobilisation d'autres dispositifs de soutien aux PME ou TPE.

Saint-Brieuc Armor Agglomération, en vertu de sa compétence « Développement Economique » encourage la création et la reprise d'entreprises sur l'agglomération briochine.

L'article L. 2121-33 du code général des collectivités territoriales précise que *le conseil municipal* (et par transposition, le conseil d'agglomération) *procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.* Les statuts de l'association Initiative Armor stipulent que Saint-Brieuc Armor Agglomération dispose d'un représentant titulaire.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de bien vouloir adopter la délibération suivante.

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 022-200069409-20260528-DB_093_2026-DE

DELIBERATION

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L 5211-1;

VU les statuts de l'association Initiative Armor;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

DECIDE à l'unanimité en application de l'article L 2121-21 et L. 5211-7 du Code Général des Collectivités Territoriales de ne pas procéder au vote à bulletins secrets

DESIGNE un délégué titulaire pour représenter Saint-Brieuc Armor Agglomération au sein de l'association Initiative Armor :

TITULAIRE
Victor BONNOT

DIT que la présente délibération sera publiée conformément aux dispositions des articles L.5211-3, L.2121-25 et L.2131-1 du code général des collectivités territoriales sur le site internet de Saint-Brieuc Armor Agglomération et transmise à Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor.

Présents : 61	Pouvoirs : 10	Total : 71	Exprimés : 71
Voix Pour : 71	Voix Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

Saint Brieuc,
le 28 mai 2026

Le secrétaire de séance

Vincent ALLENO

Président,

Stéphane BRIEND